

Colombes, le 2 novembre 2020

Objet : Communiqué CSN Gazon 2020/2021

Madame, Monsieur,

Suite au courrier envoyé par la Commission Sportive Nationale en date du jeudi 29 octobre 2020 et au Bureau Fédéral qui s'est tenu le 30 octobre 2020, une nouvelle réunion de la CSN s'est déroulée ce lundi 2 novembre 2020 afin d'évaluer les nouveaux éléments relatifs à la situation sanitaire actuelle.

Conformément au Titre II – Article 2.4 du Règlement des Compétitions :

« La C.S.N. peut, pour conserver l'équité sportive, décider de décaler un ou plusieurs matches, ainsi qu'une journée entière de championnat.

La C.S.N. pourra également, en cas d'évènements exceptionnels, reporter un ou plusieurs matches ou la totalité de la journée de compétition.

Aucune équipe ne peut refuser de jouer une rencontre si elle est fixée dans le calendrier, à une date réservée au report des matches. »

La CSN prend la décision de reporter toutes les journées Gazon jusqu'au 31 décembre 2020.

Les divisions concernées sont celles gérées par la CSN sur cette période (Elite Hommes et Dames ; Nationale 1 Hommes et Dames ; Tournoi Qualificatif Nationale 2 Dames ; Tournoi Qualificatif -19 ans Garçons).

Les conditions et dates de report vous seront communiquées ultérieurement. Nous pouvons d'ores et déjà vous signaler que des rencontres Gazon pourraient se tenir en janvier et en février. Il conviendra de prendre en compte une période de préparation préalable à une reprise du championnat.

Pour rappel, et à la demande du Ministère des Sports, la CSN va également travailler en parallèle sur l'évolution des dispositions règlementaires, si la situation sanitaire venait à se dégrader et à impacter plus fortement notre pratique. Ces dispositions règlementaires devront être validées par le Comité Directeur.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur la solidarité dont vous avez déjà fait preuve jusque-là.

Sportivement.



Lucien LEVIER
Président CSN – Responsable Salle



Benoit COISNE
Membre CSN – Responsable Gazon